



L'an deux mille dix neuf

Le 1<sup>er</sup> juillet à 19h30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

**M. Jean-Luc BOCH, maire,**

**MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan M. MEREL Patrice, 1<sup>er</sup> adjoint, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3<sup>e</sup> adjoint, M. POUSSIN Roger, 5<sup>e</sup> adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6<sup>e</sup> adjointe, Mme HOEN Martine, 8<sup>e</sup> adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9<sup>e</sup> adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10<sup>e</sup> adjointe**

**Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, EMPRIN Sylvie, FAGGIANELLI Evelyne, LIZEROUX Marion, MARCHAND MAILLET Patricia, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales**

**MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BOUZON Charles, BROCHE Richard, KOUMANOV Stefan, LUISET René, OUGIER Pierre, OUGIER- SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, conseillers municipaux**

Excusés :

**Mmes BRUN Séverine (pouvoir à BERARD Patricia), FERRARI Valérie (pouvoir à POUSSIN Roger), GENSAC Véronique (pouvoir à GONTHIER Pierre), GIROD GEDDA Isabelle (pouvoir à BUTHOD Maryse), GROETZINGER Marie-Suzanne (pouvoir à MARCHAND-MAILLET Patricia),**

**MM. DANCRE Francis (pouvoir à RICHERMOZ Roland), HANRARD Bernard (pouvoir à PELLICIER Guy), OLLINET Alain (pouvoir à BOUZON Charles), TRESALLET Anthony (pouvoir à FAVRE Anthony),**

Absents :

**Mmes BERTRAND Chantal, MICHELAS Corine**

**MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, BORNAND Jérémy, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, MORIN Sébastien, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, USANNAZ Bernard**

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marion LIZEROUX est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

**Administration Générale :**

1. Délégations d'attributions du conseil municipal au maire, 2. Autorisation au maire à procéder aux opérations de recensement en 2020, 3. Autorisation au maire à signer la convention d'occupation du domaine privé ou public pour l'installation de panneaux matérialisant les arrêts d'auto-stop sécurisé en Tarentaise, 4. Autorisation au maire à signer la convention d'accueil pour l'exposition « Van Gogh » avec la communauté de communes des Versants d'Aime, 5. Nomination du délégué à la protection des données dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données, 6. Autorisation au maire à signer la convention d'objectifs et de financement EAJE (Etablissement accueil jeunes enfants) pour le multi-accueil « les p'tits bonnets » situé à Plagne Centre, 7. Approbation du règlement intérieur du multi-accueil « les p'tits bonnets » situé à Plagne Centre, 8. Approbation du règlement intérieur péri et extrascolaire de La Plagne Tarentaise

**Finances :** 9. Révision des loyers pour la commune déléguée de Bellentre, 10. Tarifs des cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise – salles de Montchavin et de Plagne Centre, 11. Convention de participation financière avec l'USPPC pour l'installation d'un groupe électrogène, 12. Approbation de la subvention à l'Association Jardin des Neiges – Garderie de Belle Plagne, 13. Décision Modificative n° - budget général et budget annexe parkings, 14. Subvention au Roller Hockey Club

**Ressources humaines :** 15. Autorisation au maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la communauté de communes des Versants d'Aime, 16. Ouverture des postes saisonniers pour la régie de transport – hiver 2019-2020, 17. Ouverture des postes saisonniers pour le multi-accueil « les p'tits bonnets » - hiver 2019-2020, 18. Ouverture des postes saisonniers pour le péri et extrascolaire – hiver 2019-2020, 19. Ouverture des postes saisonniers pour les services techniques – hiver 2019-2020, 20. Ouverture des postes saisonniers pour le service de la police municipale – hiver 2019-2020, 21. Ouverture d'un poste saisonnier pour le poste de projectionniste – hiver 2019-2020, 22. Ouverture des postes saisonniers pour la halte-garderie communale de Belle Plagne – hiver 2019-2020, 23. Ouverture des postes saisonniers pour la cuisine centrale – hiver 2019-2020, 24. Ouverture d'un poste pour la livraison des repas pour surcroît d'activité, 25. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine pour surcroît d'activité – CDD de 12 mois, 26. Recours à l'alternance – formation éducateur de jeunes enfants 27. Ouverture de deux postes CDD saisonniers pour le multi-accueil « les p'tits bonnets » - Été 2019, 28. Ouverture de deux postes CDD du 30 septembre ou 18 octobre pour surcroît d'activité multi-accueil « les p'tits bonnets », 29. Transformation d'un poste d'attaché principal en un poste d'administrateur, 30. Modification du temps de travail d'un poste d'atsem principal 1ère classe, 31. Création de 4 postes d'adjoints d'animation péri-extrascolaire en CDD - année 2019-2020, 32. Création de 3 postes d'adjoint technique pour la restauration scolaire en CDD – année 2019-2020, 33. Recrutement d'adjoint technique en CDD pour 12 mois – ménage La Côte d'Aime, 34. Modification du temps de travail pour un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet, 35. Modification de la délibération portant mise en place du RIFSEEP, 36. Transformation d'un poste d'un adjoint administratif principal 1ère classe en un poste d'adjoint administratif principal 2e classe

**Marchés publics-subventions :** 37. Demande de subventions pour la sécurisation de la traversée de Valezan, 38. Demande de subventions pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école de Valezan, 39. Résultat de l'appel d'offres pour la prestation de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux et sanitaires publics  
**Travaux :** 40. Autorisation au maire à signer la convention pour travaux réalisés sur route départementale N°225 à Montchavin sous maîtrise d'ouvrage communale N°DI-SES-2019-57, 41. Modification de la délibération 2019-116 portant sur les dépenses d'investissement liées à l'acquisition et à la pose des conteneurs semi-enterrés, 42. Validation du règlement des services des eaux

**Urbanisme :** 43. Instauration d'une servitude de passage d'une canalisation dans le cadre du dévoiement d'un réseau d'irrigation sur la commune déléguée de la Côte d'Aime au lieu-dit « Les Fours » parcelle 093 ZH 51 M. et Mme George 44. Procédure d'appel à projets en vue de l'urbanisation en hébergement touristique aux Coches -parcelles 038 AB 144p et 145p-commune déléguée de Bellentre, 45. Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée 150 A 401 appartenant aux conjoints OUGIER Véronique et Mireille située au lieu-dit Les Perrières sur la commune déléguée de Macot La Plagne, 46. Echange des parcelles communales 150 M 60-62-58 et 756 avec les parcelles 150 I 27 et B 520 appartenant à Madame CRETIER Madeleine Veuve CLEMENT-GUY Delphin sur la commune déléguée de Macot La Plagne, 47. Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée 093 YD 623 (ex 093 YD 157) appartenant à Monsieur VILLIEN Laurent.- Commune déléguée de la Côte d'Aime, 48. Rétrocession par la commune à deux anciens propriétaires des parcelles acquises dans le cadre de la création du lotissement de Bonconseil située sur la commune déléguée de Bellentre, 49. Acquisition par la commune des parcelles appartenant à Madame Nelly RICHERMOZ situées sur la commune déléguée de Bellentre. 50. Autorisation au maire à signer la convention ENEDIS pour le lotissement de Montchavin

**Questions diverses :** Liste des MAPA signés par le maire, information sur le nouveau site internet « Patrimoine »

#### **Délégations d'attributions du conseil municipal au maire**

Afin de prendre en compte les modifications apportées aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire, notamment dans le cadre des procédures juridiques et pénales, le conseil municipal abroge la délibération 2016-002 du 07 janvier 2016 et prend en compte les modifications. (Votants : 38, pour : 38)

#### **Autorisation au maire à procéder aux opérations de recensement en 2020**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à procéder aux opérations de recensement sur la commune en 2020, de nommer un coordonnateur et de recruter les agents recenseurs nécessaires. (Votants : 38, pour : 38)

#### **Autorisation au maire à signer la convention d'occupation du domaine privé ou public pour l'installation de panneaux matérialisant les arrêts d'auto-stop sécurisé en Tarentaise**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec la communauté de communes des Versants d'Aime validant le dispositif d'implantation de panneaux à mettre en place sur la commune de La Plagne Tarentaise dans le cadre du projet Auto-stop sécurisé. (Votants : 38, pour : 38)

#### **Autorisation au maire à signer la convention d'accueil pour l'exposition « Van Gogh » avec la communauté de communes des Versants d'Aime**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention conclue entre La communauté de communes des Versants d'Aime, la commune d'Aime La Plagne, la commune de La Plagne Tarentaise, l'Office de Tourisme de la Grande Plagne et M. Francesco Plateroti, propriétaire et commissaire de l'exposition « le japonisme et le symbolisme dans l'œuvre de Vincent Van Gogh ». (Votants : 38, pour : 38)

### **Nomination du délégué à la protection des données dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), le conseil municipal désigne l'Agence Alpine des Territoires dite « Agate » en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité et autorise monsieur le maire à signer la convention de mutualisation avec AGATE. (Votants : 38, pour : 38)

### **Autorisation au maire à signer la convention d'objectifs et de financement EAJE (Etablissement accueil jeunes enfants) pour le multi-accueil « les p'tits bonnets » situé à Plagne Centre**

Considérant les conditions de la subvention dite Prestation de Service unique (PSU), du bonus « inclusion handicap », du bonus « mixité sociale », régissant cette dite prestation, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et de financement EAJE (Etablissement accueil jeunes enfants) pour le multi-accueil « les p'tits bonnets » situé à Plagne Centre. (Votants : 38, pour : 38)

### **Approbation du règlement intérieur du multi-accueil « les p'tits bonnets » situé à Plagne Centre,**

Afin de prendre en compte les nouveaux barèmes de la CAF pour les prestations familiales, le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur du multi-accueil « les p'tits bonnets » situé à Plagne Centre.

(Votants : 38, pour : 38)

### **Approbation du règlement intérieur péri et extrascolaire de La Plagne Tarentaise**

Le conseil municipal approuve les modifications du règlement intérieur péri et extrascolaire de La Plagne Tarentaise prenant en compte les nouvelles inscriptions via le logiciel « portail familles » des garderies de La Côte d'Aime et Valezan et du restaurant scolaire de Valezan (auberge de Valezan). (Votants : 38, pour : 38)

### **Révision des loyers pour la commune déléguée de Bellentre**

Le conseil municipal décide de réviser les loyers de la commune déléguée de Bellentre tels qu'ils lui sont présentés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. (Votants : 38, pour : 38)

### **Tarifs des cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise – salles de Montchavin et de Plagne Centre**

Le conseil municipal approuve les modifications concernant les tarifs des entrées suivantes :

- Tarifs résidents et CE SAP
- Tarifs de location de la salle de Plagne Centre hors cadre de promotion de la station

(Votants : 38, pour : 38)

### **Convention de participation financière avec l'USPPC pour l'installation d'un groupe électrogène**

Le conseil municipal approuve la convention permettant de régler entre la commune de La Plagne Tarentaise (commune déléguée de Macot) et l'Union Syndical des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre les conditions de participation financière aux travaux d'installation d'un groupe électrogène sur la station de Plagne Centre.

(Votants : 38, pour : 38)

### **Approbation de la subvention à l'Association Jardin des Neiges – Garderie de Belle Plagne**

Le conseil municipal approuve la subvention d'un montant de 7 500 euros versée à l'association Jardin des neiges, garderie de Belle Plagne pour 2019. (Votants : 38, pour : 38)

### **Décision Modificative n°1**

Le conseil municipal vote la décision modificative n°1 pour le budget Général de La Plagne Tarentaise, et le budget Annexe des Parkings. (Votants : 38, pour : 38)

### **Subvention au Roller Club Hockey**

Le conseil municipal valide la subvention d'un montant de 6 200 euros pour l'année 2019 à l'association Roller Hockey Club. (Votants : 38, pour : 38)

### **Autorisation au maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la communauté de communes des Versants d'Aime**

Durant la vacance de poste du directeur général des services, monsieur le maire rappelle qu'il a été proposé de bénéficier des compétences du directeur général des services de la communauté de communes des Versants d'Aime. En ce sens, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la communauté de communes des Versants d'Aime. (Votants : 38, pour : 38)

### **Ouverture des postes saisonniers pour la régie de transport – hiver 2019-2020**

Afin de permettre le bon fonctionnement de la régie de transports publics durant la saison hivernale 2019-2020, le conseil municipal autorise l'ouverture de 13 postes d'agents saisonniers « chauffeurs » d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures par semaine (temps complet) pour la période du 9 décembre 2019 au 25 avril 2020 inclus. (Votants : 38, pour : 38)

### **Ouverture des postes saisonniers pour le multi-accueil « les p'tits bonnets » - hiver 2019-2020**

Considérant la nécessité chaque hiver de recruter des agents saisonniers pour les services de la structure multi accueil les p'tits bonnets, le conseil municipal décide la création

- 9 auxiliaires de puériculture ou éducateurs de jeunes enfants ou infirmières puéricultrices,  
2 pour la période du 4 novembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures  
1 pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures  
6 pour la période du 7 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures
  - 4 Adjoints d'animation (CAP petite enfance)  
2 pour la période du 4 novembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures  
2 pour la période du 7 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures
- (Votants : 38, pour : 38)

### **Ouverture des postes saisonniers pour le péri et extrascolaire - hiver 2019-2020**

Considérant la nécessité chaque hiver de recruter des agents saisonniers pour les accueils péri et extrascolaire de la commune déléguée de Macot-La-Plagne, le conseil municipal décide de créer les postes suivants pour la saison d'hiver 2019-2020 :

- 3 animateurs BAFA : 1 pour la période du 4 novembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures, 2 pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures
- (Votants : 38, pour : 38)

### **Ouverture des postes saisonniers pour les services techniques – hiver 2019-2020**

Considérant la nécessité de recruter des agents saisonniers pour renforcer les effectifs notamment de la voirie hivernale, afin de faire face notamment au surcroît de travail lié au déneigement et à la propreté, le conseil municipal décide la création de 17 postes saisonniers au grade d'adjoint technique territorial pour la période du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020 (temps de travail 35h hebdomadaires), sur un contrat à durée déterminée renouvelables si besoin jusqu'au 25 avril 2020.

(Votants : 38, pour : 38)

### **Ouverture des postes saisonniers pour le service de la police municipale – hiver 2019-2020**

Considérant la nécessité chaque hiver de recruter des agents saisonniers affectés au service de Police Municipale, eu égard au surcroît d'activité occasionné par la saison hivernale, le conseil municipal décide la création de 11 postes au grade d'agents de surveillance de la voie publique et assistants temporaires pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures du 03/12/2019 au 30/04/2020. (Votants : 38, pour : 38)

### **Ouverture d'un postes saisonnier pour le poste de projectionniste – hiver 2019-2020**

Comme chaque hiver, il convient de recruter un projectionniste pour le cinéma de La Plagne Montchavin Les Coches. Le conseil municipal décide la création d'un poste de projectionniste pour la période du 02 décembre 2019 au 30 avril 2020 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h. (Votants : 38, pour : 38)

### **Ouverture des postes saisonniers pour la halte-garderie communale de Belle Plagne – hiver 2019-2020**

Après que monsieur le maire ait rappelé l'ouverture pour la saison hivernale d'une halte-garderie à Belle Plagne, le conseil municipal décide d'ouvrir les postes suivants :

- 3 auxiliaires de puériculture ou éducateurs de jeunes enfants ou infirmières puéricultrices,  
1 pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures (responsable de la structure)  
2 pour la période du 9 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures
- (Votants : 38, pour : 38)

### **Ouverture des postes saisonniers pour la cuisine centrale – hiver 2019-2020**

Considérant la nécessité de recruter un agent saisonnier pour renforcer les effectifs du service de la cuisine centrale (restauration scolaire) eu égard au nombre de repas à fabriquer en saison hivernale du 04 novembre 2019 au 30 avril 2020 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00. (Votants : 38, pour : 38)

### **Ouverture d'un poste pour la livraison des repas pour surcroît d'activité**

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non permanent à temps complet compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité au service cuisine centrale et pour la livraison des repas, le conseil municipal décide la création d'un poste saisonnier au grade d'adjoint technique territorial à temps complet 35 heures, du 3 septembre 2019 au 3 juillet 2020 inclus. (Votants : 38, pour : 38)

### **Création d'un poste d'adjoint du patrimoine pour surcroît d'activité – CDD de 12 mois**

Monsieur le maire rappelle le projet de développement de l'activité touristique patrimoniale sur le territoire de la commune et la nécessité de créer un emploi à temps complet non permanent. Le conseil municipal décide ainsi l'ouverture d'un poste non permanent au grade d'adjoint du patrimoine du 18 juillet 2019 au 17 juillet 2020. (Votants : 38, pour : 38)

### **Recours à l'alternance – formation éducateur de jeunes enfants**

Le conseil municipal décide de recourir à un contrat d'apprentissage en alternance pour un poste d'éducateur jeunes enfants au multi-accueil « les p'tits bonnets ». (Votants : 38, pour : 38)

### **Ouverture de deux postes CDD saisonniers pour le multi-accueil « les p'tits bonnets » - Eté 2019**

Considérant la nécessité chaque été de recruter des agents saisonniers pour les services de la structure multi accueil crèche/halte-garderie les p'tits Bonnets de Plagne Centre, le conseil municipal décide la création de deux postes au grade d'adjoint d'animation comme suit :

- 1 Adjoint d'animation (CAP petite enfance) pour la période du 8 juillet au 30 août 2019 inclus – 35 heures (temps complet)
- 1 Adjoint d'animation (CAP petite enfance) pour la période du 15 juillet au 30 août 2019 inclus – 35 heures (temps complet)

(Votants : 38, pour : 38)

### **Ouverture de deux postes CDD du 30 septembre au 18 octobre 2019 pour surcroît d'activité multi-accueil « les p'tits bonnets »,**

Eu égard au nombre d'inscriptions enregistrées au multi-accueil « les P'tits Bonnets » pour l'automne 2019, le conseil municipal décide la création de deux postes répartis comme suit :

- 1 adjoint d'animation du 30 septembre au 18 octobre 2019 inclus – temps complet 35 heures
- 1 éducatrice de jeunes enfants ou Infirmière ou infirmière puéricultrice H/F du 30 septembre au 18 octobre 2019 inclus – temps complet 35 heures. (Votants : 38, pour : 38)

### **Transformation d'un poste d'attaché principal en un poste d'administrateur à temps complet**

Considérant la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services afin de mettre en cohérence l'organisation des services de la collectivité, le conseil municipal décide de transformer au 16 juillet 2019 un poste d'attaché principal à temps complet en un poste d'administrateur. (Votants : 38, pour : 38)

### **Modification du temps de travail d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe**

Compte tenu de la modification de l'organisation des différents temps périscolaires, monsieur le maire explique qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe. Le conseil municipal approuve la modification de la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM à temps complet - actuellement à 35 heures annualisées par semaine - à hauteur de 20.23 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1er septembre 2019. (Votants : 38, pour : 38)

### **Création de 4 postes d'adjoints d'animation péri-extrascolaires en CDD - année 2019-2020**

En tenant compte de la nouvelle organisation des temps péri et extra scolaires, le conseil municipal approuve la création de 4 postes au grade d'adjoints d'animation pour les accueils péri et extra-scolaires comme suit :

**-1 adjoint d'animation pour la période du 28 août 2019 au 27 aout 2020 – 18.75 heures hebdomadaires annualisées.**

Considérant l'activité variable selon les périodes scolaires et non scolaires ainsi que la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 18.75 heures hebdomadaires.

**-1 adjoint d'animation pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 – 35 heures hebdomadaires annualisées.**

Considérant l'activité variable selon les périodes scolaires et non scolaires ainsi que la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 35 heures hebdomadaires.

**-1 adjoint d'animation pour la période du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 – 25.63 heures hebdomadaires annualisées.**

Considérant l'activité variable selon les périodes scolaires et non scolaires ainsi que la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 25.63 heures hebdomadaires.

**-1 adjoint d'animation pour la période du 4 septembre 2019 au 31 août 2020 – 22.80 heures hebdomadaires annualisées.**

Considérant l'activité variable selon les périodes scolaires et non scolaires ainsi que la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 22.80 heures hebdomadaires. (Votants : 38, pour : 38)

### **Création de 3 postes d'adjoint technique pour la restauration scolaire en CDD – année 2019-2020**

Monsieur le maire rappelle que l'organisation du service de restauration scolaire oblige à proposer une modification des postes au sein de ces services. A ce titre, le conseil municipal approuve la création de 3 postes au grade d'adjoint technique à temps non complet comme suit :

- 3 postes d'adjoints techniques du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 : 2h par jour, 4 jours par semaine scolaires, portant le temps de travail à 288h annuelles.

(Votants : 38, pour : 38)

### **Recrutement d'adjoint technique en CDD pour 12 mois – ménage La Côte d'Aime**

Afin d'assurer l'entretien des locaux communaux sur la commune déléguée de La Côte d'Aime, le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique du 16 septembre 2019 au 15 septembre 2020 sur un temps de travail hebdomadaire de 22h annualisé. (Votants : 38, pour : 38)

### **Modification du temps de travail pour un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet**

Considérant l'effectif nécessaire au fonctionnement des services techniques, monsieur le maire propose la modification d'un poste d'adjoint technique comme suit :

- 1 poste permanent d'adjoint technique à temps non complet temps de travail initial de 31/35ème, temps de travail annualisé, modifié au 1er septembre 2019 par un temps de travail porté à 32/35ème heures hebdomadaires annualisées.

(Votants : 38, pour : 38)

### **Modification de la délibération portant mise en place du RIFSEEP**

Le conseil municipal décide de procéder à la modification de la délibération 2018-011 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) afin de prendre en compte le nouveau cadre d'emploi d'administrateur territorial. (Votants : 38, pour : 38)

### **Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe en un poste d'adjoint d'administratif principal 2e classe**

Afin de mettre en cohérence le grade d'un agent qui va intégrer le service urbanisme par voie de détachement au 1er septembre 2019, le conseil municipal approuve la transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet. (Votants : 38, pour : 38)

### **Demande de subventions pour la sécurisation de la traversée de Valezan**

Le conseil municipal sollicite le conseil départemental et l'Etat afin d'obtenir des subventions pour le projet de sécurisation de la traversée de Valezan. (Votants : 38, pour : 38)

### **Demande de subventions pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école de Valezan**

Le conseil municipal sollicite le conseil départemental, la région et l'Etat afin d'obtenir des subventions pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école de Valezan. (Votants : 38, pour : 38)

### **Résultat de l'appel d'offres pour la prestation de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux et sanitaires publics**

Le conseil municipal valide la décision de la commission d'appel d'offres pour la prestation de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux et sanitaires publics :

Lot 1 : école de Macot : Boukort Nettoyage pour un montant de 18 414,80 € HT/an

Lot 2 : secteur Plagne Centre – Plagne 1800 : Boukort Nettoyage pour un montant de 74 620,50 € HT/an

Lot 3 : secteur Plagne Villages – Plagne Soleil : Boukort Nettoyage pour un montant de 18 404,20 € HT/an

Lot 4 : Secteur Plagne Bellecôte – Belle Plagne : Boukort Nettoyage pour un montant d 24 720,50 € HT/an

(Votants : 38, pour : 38)

### **Autorisation au maire à signer la convention pour travaux réalisés sur route départementale N°225 à Montchavin sous maîtrise d'ouvrage communale N°DI-SES-2019-57**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec le conseil départemental relative à la création d'un giratoire à La Plagne Montchavin. (Votants : 38, pour : 38)

### **Modification de la délibération 2019-116 portant sur les dépenses d'investissement liées à l'acquisition et à la pose des conteneurs semi-enterrés**

Monsieur le maire explique qu'une erreur a été faite entre le montant HT et TTC du fond de concours de la commune de La Plagne Tarentaise à la communauté de communes des Versants d'Aime dans la délibération 2019-116. Cette erreur nécessite une modification de la délibération. Le conseil municipal prend en compte la modification apportée et dit que le montant de ce fonds de concours est calculé, après achèvement des travaux, à hauteur de 50% des dépenses Hors Taxes liquidées pour lesdits investissements, soit un soutien financier établi à 5 981,82 €HT pour la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 38, pour : 38)

### **Validation du règlement des services des eaux**

Le conseil municipal adopte le nouveau règlement de service des eaux de La Plagne Tarentaise modifié au paragraphe sur les unités de logements (article 7) et les eaux de chantier (article 12). (Votants : 38, pour : 38)

**Instauration d'une servitude de passage d'une canalisation dans le cadre du dévoiement d'un réseau d'irrigation sur la commune déléguée de la Côte d'Aime au lieu-dit « Les Fours » parcelle 093 ZH 51 M. et Mme George**

Afin que la communauté de communes les Versants d'Aime puisse procéder au dévoiement d'une canalisation d'irrigation au lieu-dit les Fours sur la commune déléguée de la Côte, le conseil municipal approuve l'établissement d'une convention amiable de servitude de passage de canalisation entre la commune de la Plagne Tarentaise et M. et Mme George sur la parcelle 093 ZH 51 sur la commune déléguée de la Côte d'Aime et précise que la communauté de communes des Versants d'Aime prendra en charge l'ensemble des frais inhérents à l'opération. (Votants : 38, pour : 38)

**Procédure d'appel à projets en vue de l'urbanisation en hébergement touristique aux Coches -parcelles 038 AB 144p et 145p-commune déléguée de Bellentre**

Monsieur le maire rappelle l'appel à projet sur les parcelles cadastrées 038 section AB n°118, 119, 120, 124, 144 et 145 situées aux Coches et le retrait de permis de la société GCC, attributaire du projet, suite à un recours. Ce secteur étant stratégique en termes d'aménagement et bénéficiant d'atouts majeurs (vue exceptionnelle, accès aux pistes de ski, enneigement, accès etc...), le conseil municipal décide de lancer un appel à projets en vue de l'urbanisation en hébergement touristique aux Coches sur une emprise foncière réduite, soit les parcelles cadastrées 038 section Ab n°144 et n° 145. (Votants : 38, pour : 38)

**Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée 150 A 401 appartenant aux conjoints OUGIER Véronique et Mireille située au lieu-dit Les Perrières sur la commune déléguée de Macot La Plagne**

Le conseil municipal approuve l'acquisition par la commune, au prix de 6.00€ / m<sup>2</sup> toutes indemnités comprises, de la parcelle cadastrée 150 section A n° 401, d'une surface de 117 m<sup>2</sup>, située au cœur d'un tènement foncier appartenant à la commune et support du projet du skate-park au lieu-dit Les Perrières. (Votants : 38, pour : 38)

**Echange des parcelles communales 150 M 60-62-58 et 756 avec les parcelles 150 I 27 et B 520 appartenant à Madame CRETIER Madeleine Veuve CLEMENT-GUY Delphin sur la commune déléguée de Macot La Plagne**

Afin de pouvoir entretenir les rives du ruisseau et de prévenir les risques d'inondation mais également de permettre le passage de réseaux communaux, le conseil municipal approuve l'échange sans soulte des parcelles communales cadastrées 150 section M n° 60-62-58 et 756 avec les parcelles cadastrées 150 section I n° 27 et section B n° 520 appartenant à Madame Crétier Madeleine Veuve Clément-Guy Delphin, situées sur la commune déléguée de Macot La Plagne. (Votants : 38, pour : 38)

**Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée 093 YD 623 (ex 093 YD 157) appartenant à Monsieur VILLIEN Laurent - Commune déléguée de la Côte d'Aime**

Afin de régulariser l'alignement individuel de la propriété de monsieur Villien Laurent sise route des Mariets au droit de la voie communale n° 5 de la commune déléguée de La Côte d'Aime, le conseil municipal approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle 093 YD 623 de 51 m<sup>2</sup>, située sur la commune déléguée de La Côte d'Aime et appartenant à Monsieur Laurent VILLIEN. (Votants : 38, pour : 38)

**Rétrocession par la commune à deux anciens propriétaires des parcelles acquises dans le cadre de la création du lotissement de Bonconseil situées sur la commune déléguée de Bellentre**

Monsieur Didier Anxionnaz, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Le conseil municipal approuve les rétrocessions par la commune, au prix de 7.00 € / m<sup>2</sup> auquel il est appliqué l'indemnité de emploi, des parcelles acquises dans le cadre de l'opération abandonnée de création du lotissement de Bonconseil située sur la commune déléguée de Bellentre, au bénéfice des anciens propriétaires : Monsieur Guy Anxionnaz pour les parcelles 038 C 457 (42 m<sup>2</sup>), 481 (436 m<sup>2</sup>) et 522 (440 m<sup>2</sup>) situées au lieu-dit Les Marais et Monsieur Jean-Louis Broche pour les parcelles 038 C 484 (218 m<sup>2</sup>) et 511 (446 m<sup>2</sup>) situées au lieu-dit Les Marais. (Votants : 37, pour : 37)

**Acquisition par la commune des parcelles appartenant à Madame Nelly RICHERMOZ situées sur la commune déléguée de Bellentre**

M. Roland Richermoz et Mme Sylvie Emprin, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Le pouvoir de M. Francis Dancre n'est donc pas pris en compte.

Le conseil municipal approuve l'acquisition par la commune, au prix de 3254.00 €, soit 0.50€/m<sup>2</sup>, toutes indemnités comprises, de l'ensemble des parcelles appartenant à Mme Nelly RICHERMOZ, situées sur la commune déléguée de Bellentre. (Votants : 35, pour : 35)

**Autorisation au maire à signer une convention ENEDIS pour le lotissement de Montchavin**

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec Enedis portant sur l'institution de servitude sur les parcelles cadastrées 038 section AE n°1 – AE n°2 – AE n°3 (secteur de Bellentre avec une indemnité unique et forfaitaire de 640 € en vue de l'enfouissement d'une ligne électrique pour l'alimentation du lotissement de Montchavin. (Votants : 38, pour : 38)

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Information dans le cadre des délégations du maire : signature des marchés (liste des MAPA)**

Dans le cadre de la mise en œuvre des délégations de pouvoirs accordées au maire lors de la séance du 07 janvier 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal.

### **Information site internet « patrimoine »**

Dans le cadre du projet « patrimoine », madame Evelyne Faggianelli explique qu'un site internet axé sur le patrimoine de la commune de La Plagne Tarentaise va être mis en ligne très prochainement. Elle invite les conseillers municipaux à le consulter dès qu'il sera en ligne : [www.patrimoine.laplagne-tarentaise.fr](http://www.patrimoine.laplagne-tarentaise.fr).

Ce site met en valeur le patrimoine de la commune de La Plagne Tarentaise : histoire des mines, chapelles, églises, découverte du terroir...

### **Compétence Tourisme**

Suite à l'interrogation de monsieur Richard Broche sur le transfert de la compétence tourisme au syndicat intercommunal de la Grande Plagne, monsieur le maire explique que les services de la préfecture demandent à la collectivité de délibérer sur le refus de transfert à la communauté de communes afin que ce dernier soit valide, ce qui n'avait pas été fait à l'époque.

Monsieur René Allamand rappelle que les collectivités avaient suivi le processus fourni par la préfecture au moment du transfert. Un rendez-vous est donc prévu avec le sous-préfet très prochainement pour évoquer cette affaire.